

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AZÉRABLES N° 2023-04-12

Nbre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Représenté : 0
Votants : 12
Exprimés : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, à 20H30
le Conseil Municipal de la commune d'AZERABLES dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Azérables, sous la
présidence de Mr Yves AUMAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal, le 24 mars 2023.

PRÉSENTS : Yves AUMAITRE, Maire, Catherine LACELLE, Gérard
CHAPUT, Michel DUBRANLE et Bernard PARROT, adjoints au Maire,
Josiane PATURAUD, Aude HUBERSON, Serge AUPETIT, Michel
LAFORET, Jean-Louis DAUPHIIN, Nicolas BATISE et Jean-Pierre
DESMAISON.

EXCUSÉS : Françoise CLAVAUD, Michel AUCHARLES et Franck
CHAPUT

Nicolas BATISE a été élu secrétaire de séance.

SMIPAC (SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL PARC ACTIVITES LA CROISIERE) – EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA CROISIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que notre commune se situe sur le territoire d'influence du
Parc d'Activités de la Croisière, outil de développement économique à vocation industrielle du
Nord Limousin.

L'essor économique de nos communes et de nos Communautés de Communes et celui du parc
d'activité de la Croisière sont étroitement liés.

Le développement du Parc d'Activités de la Croisière est primordial pour notre territoire afin de
continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois donc de nouvelles familles
qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles.

Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aussi une influence sur le tissu économique locale avec
des emplois induits liés aux commandes, partenariats et sous-traitance avec les entreprises
installées sur notre territoire.

Notre territoire rural souffre et voit sa population diminuer depuis de trop nombreuses années
aux profits des métropoles et centres urbains plus créateurs d'emplois. Ne pas investir dans cet
outil reviendrait à poursuivre inexorablement cette spirale négative.

L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes
nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de
friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de
perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme.

Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire
divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique.

L'extension du Parc d'Activités de la Croisière permettra de répondre au manque de surfaces
disponibles sur un vaste territoire Limousin.

Le développement et la croissance d'un territoire rural passe par une gestion harmonisée entre toutes ses composantes créatrices de richesses que sont les services, l'artisanat, l'économie et le monde agricole. Toutes doivent avoir leurs places.

Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière.
D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet.

L'extension du Parc d'Activités passe également par une prise en compte des problématiques environnementales.

Sa certification continue à la norme ISO 14 001 depuis 2013 témoigne d'une volonté d'aménager ce site afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel et de tenir compte des problématiques énergétiques.

L'environnement est pris en compte dans le projet d'extension avec par exemple la préservation de zones humides, pas uniquement pour respecter la réglementation en vigueur mais également pour donner un cadre de vie et de travail agréable aux salariés.

Pour les entreprises qui, ici comme partout en France, doivent respecter des normes environnementales strictes.

Après présentation de ces arguments et enjeux économiques, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour,
- donne un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière.
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Transmise le **11 AVR. 2023**

Publiée ou affichée le **12 AVR. 2023**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits ;
Et les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,
Azéables, le 11 avril 2023

Le Maire,
Yves AUMAÎTRE

